

## **Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/LG256 dit « Atelier de menuiserie, peinture et serrurerie de la Ville (Acadé) » à LIEGE**

### **Breve description du projet**

---

Projet : Réaffectation en vue de la construction d'un nouveau commissariat de police et d'un centre d'entreprise. Le projet permet également la création d'une liaison piétonne entre la rue de l'Académie et la rue Agimont. La Ville envisage en outre la création d'une crèche et la possibilité d'y implanter des logements.

Localisation : Rues Agimont et de l'Académie

Situation au plan de secteur : Zones d'habitat, en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

### **Contexte de l'avis**

---

Date de réception du dossier : 19 décembre 2016

Référence légale : Article 169 du CWATUP

Portée de l'avis : projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

**AVIS****La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/LG256 dit « Atelier de menuiserie, peinture et serrurerie de la Ville (Acadé)» à LIEGE.**

Au vu de l'état du site, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle constate en outre que cet îlot dit "Agimont" est repris dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Quartier « Ste-Marguerite 2 » pour lequel la CRAT a émis un avis favorable en date du 17 juin 2016 (Réf : CRAT/16/AV.233).

En ce qui concerne le périmètre du site, la CRAT se questionne toutefois sur l'ancienne occupation de ce site en partie par du logement. Elle remarque en effet que les renseignements cadastraux repris dans le dossier mentionnent une "maison" (N°05-195 c). La CRAT rappelle dès lors que l'article 167 du CWATUP concernant les sites à réaménager est relatif à « *un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement (...)* ».

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président